



Rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2023

Bureau syndical du 20 février 2023

Introduction

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue une obligation réglementaire préalable à l'adoption du budget primitif pour les collectivités territoriales et leurs groupements qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus (articles L. 2312-1 et D. 5211-18-1 du code général des collectivités territoriales).

Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif afin de présenter au Conseil syndical les grandes orientations politiques et leur traduction financière, qui seront mises en œuvre dans les années à venir.

Il s'agit d'un débat autour des moyens consacrés aux politiques menées par le syndicat. Pour une lisibilité accrue, ce rapport d'orientation budgétaire s'articule non seulement autour des orientations politiques et des grands équilibres financiers qui en découlent mais également autour des projets et politiques publiques portés par le syndicat dans les années à venir. L'enjeu étant de poser les éléments saillants amenant le débat.

L'année 2023 va être une année singulière marquée par un retour de l'inflation et une augmentation du prix des matières premières, de l'énergie et des délais d'approvisionnement des matériels. Ces différents éléments doivent être pris en compte pour projeter la situation financière du syndicat sur l'année n mais également jusqu'à la fin du mandat.

Le débat d'orientation budgétaire est également un moment privilégié non seulement pour évoquer les choix effectués en matière de fonctionnement mais aussi en investissement.

Le syndicat doit effectuer des efforts en matière de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, notamment en matière de charges à caractère général et de personnel, dans un contexte de hausse de l'inflation qui s'est établie à 7,1 %¹ en 2022.

Le présent rapport sera ainsi décomposé comme suit :

- présentation du contexte général et des orientations budgétaires (1) ;
- détermination de la situation et de la stratégie financières du syndicat et déclinaison des principales orientations en matière de politique publique (2).
- mise en perspective des ratios financiers et de l'état de la dette (3) ;
- prospective des comptes sur la période 2023-2026 (4).

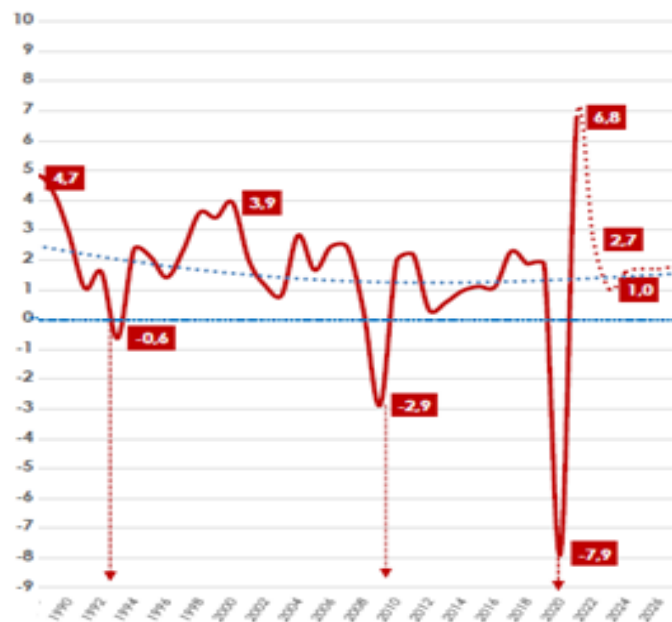
¹ Insee, note de conjoncture, indices des prix à la consommation, octobre 2022.

1. Contexte économique national

- **Après un rebond de l'activité économique en 2021, la croissance est estimée à 2,7 % en 2022 et à 1 % en 2023**

Après une période de relance de l'activité économique à la sortie de la crise sanitaire liée à la Covid 19, soit en l'espèce + 6,8 %, la croissance ralentit en 2022 pour n'atteindre que 2,7 %. La prévision de croissance pour le compte de l'année 2023, dans le contexte d'inflation est à la baisse une nouvelle fois avec seulement 1 %.

Taux d'évolution annuel du PIB en volume les 30 dernières années



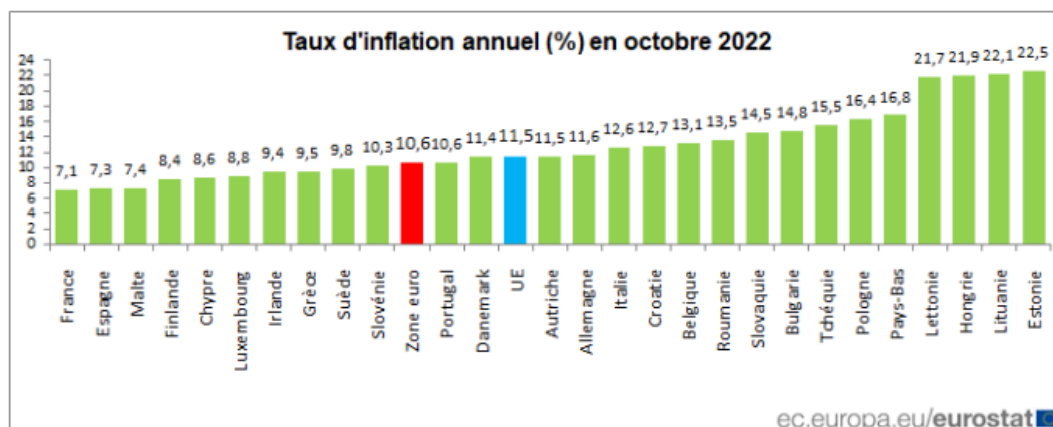
- **Le niveau exceptionnel de l'inflation en 2022 de 7,1 % se poursuivra encore en 2023 avec une prévision à 4,7 % qui pourrait doubler en cours d'année**

La sortie de la phase de récession liée à la crise sanitaire se caractérise par un retour d'un haut niveau d'inflation dans l'économie française et mondiale accentuée par le conflit en Ukraine générant une hausse exponentielle des coûts de l'énergie.

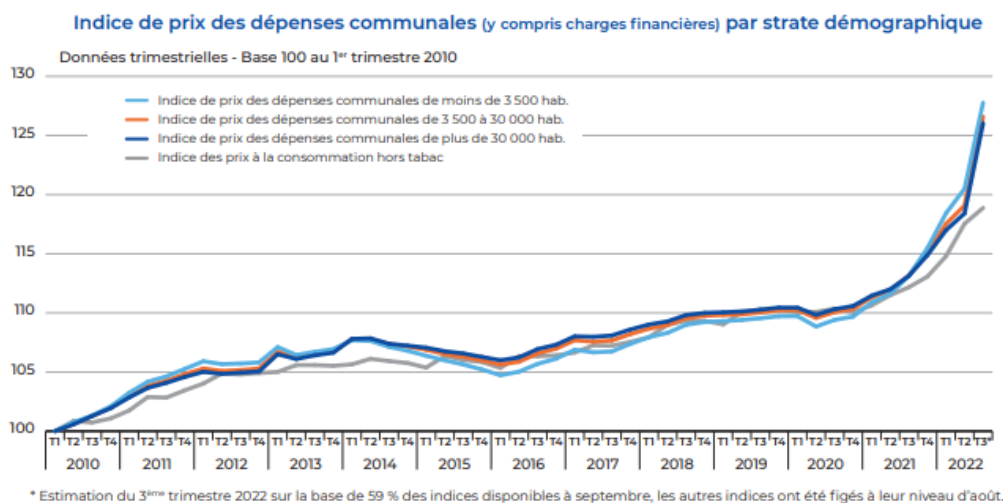
Avec 7,1 % en 2022, 4,7 % envisagés en 2023, le taux d'inflation retrouve des niveaux qui n'avaient jamais été atteints depuis le début des années 1980. Depuis la crise du marché hypothécaire en 2009-2010, la banque centrale européenne (BCE) jouait un rôle d'amortisseur de l'inflation en utilisant ce qu'il est communément appelé la « planche à billets ». Malgré une remontée de ses taux directeurs au deuxième semestre 2022, la BCE n'a pas envisagé de recourir de nouveau à cette pratique.

Le taux d'inflation annuel de la zone euro s'est établi à 10,6 % en octobre 2022, contre 9,9 % en septembre. Un an auparavant, il était de 4,1 %. Le taux d'inflation annuel de l'Union européenne s'est établi à 11,5 % en octobre 2022, contre 10,9 % en septembre. Un an auparavant, il était de 4,4 %. Avec un taux d'inflation de 7,1 %, la France a le taux le plus faible de l'Union européenne.

En octobre 2022, les plus fortes contributions au taux d'inflation annuel de la zone euro provenaient de l'énergie (+ 4,44 points de pourcentage, pp), suivie de l'alimentation, alcool & tabac (+2,74 pp), des services (+1,82 pp) et des biens industriels hors énergie (+1,62 pp).



Parallèlement, l'indice de prix des dépenses des collectivités territoriales, et notamment des prix de l'énergie, poursuit sa progression :



Les conséquences sur les comptes locaux sont visibles en 2022 et devraient l'être encore davantage en 2023. En effet, l'inflation attendue l'année prochaine sera encore en progression tout comme la revalorisation des contrats de prestations de services, d'achat de gaz ou d'électricité. De plus, la masse salariale absorbera l'effet année pleine de la hausse du point d'indice intervenue en juillet 2022.

La dynamique des charges sera largement supérieure à la dynamique des produits, compte tenu des dernières réformes induisant des efforts de gestion pour conserver les marges de manœuvre nécessaires à la réalisation des investissements.

2. Stratégie financière et prévisions 2023

2.1. Budget eau potable

2.1.1. Hypothèses d'évolution des recettes d'exploitation

Produits de fonctionnement	2020	2021	Variation 2020-2021	2022	Variation 2021-2022	2023	Variation 2022-2023
Atténuations de charges	580,66	646,65	11,36 %	0,00	-100,00 %	0,00	-
Produits de service	920 943,31	1 083 989,94	17,70 %	845 984,90	-21,96 %	1 140 000,00	34,75 %
Autres produits de gestion courante	38 274,98	13 111,58	-65,74 %	13 985,73	6,67 %	15 000,00	7,25 %
Produits exceptionnels	11 873,83	293,20	-97,53 %	11 359,71	3774,39 %	3 500,00	-69,19 %
Total	971 672,78	1 098 041,37	13,01 %	871 330,34	-20,65 %	1 158 500,00	32,96 %

Les recettes d'exploitation du budget eau potable sont évaluées en 2023 à 1 158,5 k€ soit une augmentation de + 286,7 k€ et + 32,96 % par rapport au compte administratif prévisionnel 2022, avec des recettes d'exploitation réelles en 2022 arrêtées à 871,3 k€.

Elles sont principalement composées des produits de service, soit près de 1 140 k€. Les produits de service augmentent de + 294 k€, soit + 34,75 %.

2.1.2. Hypothèses d'évolution des dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation subissent largement les effets de l'inflation et augmentent de + 327 k€ et + 55,43 % s'établissant à 916,8 k€ en 2023 contre 589,8 k€ en 2022. Cette augmentation s'explique également par une volonté d'équilibre du budget et notamment un excédent de fonctionnement (compte 002) de près de 1 932 k€.

Charges de fonctionnement	2020	2021	Variation 2020-2021	2022	Variation 2021-2022	2023	Variation 2022-2023
Charges à caractère général	136 247,62	145 847,02	7,05 %	249 954,45	71,38 %	413 784,00	65,54 %
Charges de personnel	243 875,20	261 613,97	7,27 %	256 898,37	-1,80 %	334 500,00	30,21 %
Atténuations de produits	29 943,98	0,00	-100,00 %	0,00	-	30 000,00	-
Autres charges de gestion courante	34 801,78	35 202,94	1,15 %	37 588,99	6,78 %	52 005,00	38,35 %
Charges financières	28 324,78	26 061,10	-7,99 %	33 832,15	29,82 %	54 021,00	59,67 %
Charges exceptionnelles	1 530,15	21 447,68	1301,67 %	11 578,29	-46,02 %	26 000,00	124,56 %
Dotations aux amortissements et provisions	-	-	-	-	-	6 500,00	-
Total	474 723,51	490 172,71	3,25 %	589 852,25	20,34 %	916 810,00	55,43 %

Les dépenses d'exploitation prévisionnelles 2023 se décomposent de manière générale comme suit :

- Les charges à caractère général prévues en 2023 augmentent de + 163,8 k€, soit + 65,54 %, du fait de la hausse des prix de l'énergie (national : électricité : +132 % ; gaz : + 322 %) et des révisions des prix des marchés ;
- Il est proposé 334,5 k€ de charges de personnel, soit une augmentation de + 78 k€ et + 30,21 % entre 2022 et 2023 ;

Les charges de personnel prennent en compte le glissement vieillesse technicité (GVT) qui traduit l'augmentation de la masse salariale du fait de la progression des

agents dans leurs grilles indiciaires ainsi que la revalorisation du point d'indice pour lequel 2023 sera la première année pleine.

- Les autres charges de gestion courante augmentent de + 14,4 k€, soit + 38,5 % ;

2.1.3. Une dégradation soutenue des ratios financiers en 2022

❖ Capacité d'autofinancement brute et nette

Définition : La CAF brute est égale à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. Certaines charges exceptionnelles (comme les intérêts moratoires sur marché ou amendes fiscales et pénales) sont prises en compte dans le calcul de la CAF brute, comme certains produits exceptionnels (libéralités). La CAF nette correspond, quant à elle, à la CAF brute à laquelle il est soustrait le remboursement en capital de la dette.

Définition : La capacité de désendettement peut se définir comme le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette avec uniquement l'autofinancement.

CAF	2020	2021	2022	Variation 2021-2022	2023	Variation 2022-2023
Produits réels de fonctionnement	971 672,78	1 098 041,37	869 995,34	-20,77 %	1 158 500,00	33,16 %
Charges réelles de fonctionnement	474 723,51	490 172,71	624 143,72	27,33 %	903 810,00	44,81 %
CAF Brute	496 949,27	607 868,66	245 851,62	-59,56 %	254 690,00	3,60 %
Remboursement de dettes bancaires et assimilées	100 845,85	77 947,33	124 147,35	59,27 %	152 956,00	23,21 %
CAF Nette	396 103,42	529 921,33	121 704,27	-77,03 %	101 734,00	-16,41 %

Le syndicat a vu sa CAF brute et nette se dégrader, respectivement de 496,9 k€ à 254,7 k€ et de 396,1 k€ à 121,7 k€ entre 2020 et 2022.

Cette dégradation peut notamment s'expliquer par :

- Une augmentation des charges d'exploitation de + 149,4 k€ et + 31,5 % ;
- Une augmentation dès l'année 2022 du coût de la vie avec la montée de l'inflation ;
- Des marges de manœuvre limitées en matière de recettes de fonctionnement et une baisse des produits d'exploitation de - 101,7 k€ soit - 10,5 % ;
- Et le poids du remboursement de l'annuité de la dette dans les comptes. Le remboursement du capital de la dette était de 124,1 k€ en 2022.

❖ Capacité de désendettement

	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12/N	1 468 390,35	2 390 443,02	3 016 295,66	2 863 340,63
CAF Brute	496 949,27	607 868,66	245 851,62	254 690,00
Capacité de désendettement	2,95	3,93	12,27	11,24

Parallèlement, la capacité de désendettement (nombre d'années CAF pour se

désendetter) est supérieure à la norme qui est de dix à douze années en 2022 au regard d'une CAF brute de 245,8 k€. Ainsi, l'encours de la dette passe en 2020 de 1 468,4 k€ à 2 863,3 k€ en 2022.

2.1.4. Des dépenses d'investissement très supérieures aux recettes d'investissement

2.1.4.1. Les recettes d'investissement

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres, etc.). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose le syndicat constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts, etc.). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose le syndicat pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

Financement disponible	2020	2021	Variation 2020-2021	2022	Variation 2021-2022	2023	Variation 2022-2023
Capacité d'autofinancement nette	396 103,42	529 921,33	33,78 %	121 704,27	-77,03 %	95 234,00	-21,75 %
Ressources propres	234 287,83	2 741 687,68	1070,22 %	677 905,00	-75,27 %	2 801 913,00	313,32 %
Autres recettes d'investissement	13 314,49	15 483,06	16,29 %	0,00	-100,00 %	33 270,00	-
TOTAL	643 705,74	3 287 092,07	410,65 %	799 609,27	-75,67 %	2 930 417,00	266,48 %

Le financement disponible correspond à la somme dont le syndicat dispose pour ses dépenses d'équipement. Il est composé pour l'ensemble des exercices de la CAF nette ainsi que des ressources propres de la collectivité (subventions d'équipement, etc.).

Le financement disponible ne présente pas un intérêt notable de manière isolé. Il doit être analysé au regard des dépenses d'équipement afin de s'assurer que la collectivité dépense chaque année +/- en fonction de son financement disponible. Il est également possible dans certaines collectivités de constater des pics de dépenses en fonction de la maturité des projets et de l'arrivée des subventions.

Il est majoritairement composé de ressources propres et principalement de subventions d'investissement de l'Agence de l'eau. Le syndicat a rencontré un pic de recettes en 2021 avec près de 3,3 M€ avec le même niveau de dépenses d'équipement. A contrario, en 2020 et 2022, les recettes d'investissement sont insuffisantes pour financer les projets.

2.1.4.2. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement augmentent de manière significative entre 2020 et 2023 de + 1 570,1 k€, soit + 54 %.

Dépenses d'équipement (hors RAR)	2020	2021	2020-2021	2022	2021-2022	Prévision 2023
Immobilisations incorporelles	121 227,20	209 037,43	72,43 %	133 055,69	-36,35 %	608 500,00
Immobilisations corporelles	0,00	35 248,78		64 401,96	82,71 %	475 001,00
Immobilisations en cours	2 775 463,31	3 018 835,94	8,77 %	1 400 917,68	-53,59 %	3 383 300,00
Total des dépenses d'équipement	2 896 690,51	3 263 122,15	12,65 %	1 598 375,33	-51,02 %	4 466 801,00

Il ressort que les recettes d'investissement sont insuffisantes pour mener à bien le programme de dépenses d'équipement.

2.2. Budget assainissement

2.2.1. Hypothèses d'évolution des recettes d'exploitation

Produits de fonctionnement	2020	2021	Variation 2020-2021	2022	Variation 2021-2022	2023	Variation 2022-2023
Produits de service	511 448,97	440 990,94	-13,78 %	324 098,88	-26,51 %	350 000,00	7,99 %
Dotations et subventions	24 137,59	59 482,59	146,43 %	113 327,20	90,52 %	120 000,00	5,89 %
Autres produits de gestion courante	0,00	2,15	-	0,00	-100,00 %	0,00	-
Produits exceptionnels	0,00	3 605,30	-	0,00	-100,00 %	0,00	-
Total	535 586,56	504 080,98	-5,88 %	437 426,08	-13,22 %	470 000,00	7,45 %

Les recettes d'exploitation du budget assainissement sont évaluées en 2023 à 350 k€ soit une augmentation de + 32,6 k€ et + 7,99 % par rapport au compte administratif prévisionnel 2022, avec des recettes d'exploitation réelles en 2022 arrêtées à 437,5 k€.

Elles sont principalement composées des produits de service, soit près de 350 k€ et des dotations et subventions qui représentent 120 k€.

2.2.2. Hypothèses d'évolution des dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation subissent largement les effets de l'inflation et augmentent de + 791,2 k€ et + 846,3 % s'établissant à 93,5 k€ en 2023 contre 884,7 k€ en 2022. Cette augmentation s'explique également par une volonté d'équilibre du budget et notamment un excédent de fonctionnement (compte 002) de près de 1 575 k€.

Charges de fonctionnement	2020	2021	Variation 2020-2021	2022	Variation 2021-2022	2023	Variation 2022-2023
Charges à caractère général	72 593,53	54 758,33	-24,57 %	36 157,59	-33,97 %	801 233,00	2115,95 %
Atténuations de produits	12 120,99	0,00	-100,00 %	0,00	-	15 000,00	-
Autres charges de gestion courante	0,62	0,00	-100,00 %	0,00	-	9 000,00	-
Charges financières	108 925,42	62 888,86	-42,26 %	56 497,19	-10,16 %	45 498,00	-19,47 %
Charges exceptionnelles	0,00	1 773,04	-	838,00	-52,74 %	13 000,00	1451,31 %
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	-	0,00	-	1 000,00	-
Total	193 640,56	119 420,23	-38,33 %	93 492,78	-21,71 %	884 731,00	846,31 %

Les dépenses d'exploitation prévisionnelles 2023 se décomposent de manière générale comme suit :

- Les charges à caractère général prévues en 2023 augmentent de + 765,1 k€, soit + 2 115,95 %, du fait de la hausse des prix de l'énergie (national : électricité : +132 % ; gaz : + 322 %) et des révisions des prix des marchés ;
- Les charges financières diminuent de - 11 k€, soit - 19,47 % ;
- Les autres charges d'exploitation n'appellent que peu de remarques.

2.2.3. Une dégradation soutenue des ratios financiers en 2022

❖ Capacité d'autofinancement brute et nette

Définition : La CAF brute est égale à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. Certaines charges exceptionnelles (comme les intérêts moratoires sur marché ou amendes fiscales et pénales) sont prises en compte dans le calcul de la CAF brute, comme certains produits exceptionnels (libéralités). La CAF nette correspond, quant à elle, à la CAF brute à laquelle il est soustrait le remboursement en capital de la dette.

Définition : La capacité de désendettement peut se définir comme le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette avec uniquement l'autofinancement.

CAF	2020	2021	2022	Variation 2021-2022	2023	Variation 2022-2023
Produits réels de fonctionnement	535 586,56	504 080,98	382 209,92	-24,18 %	472 023,00	23,50 %
Charges réelles de fonctionnement	193 640,56	119 420,23	93 492,78	-21,71 %	882 731,00	844,17 %
CAF Brute	341 946,00	384 660,75	288 717,14	-24,94 %	-410 708,00	-242,25 %
Remboursement de dettes bancaires et assimilées	471 482,75	378 254,47	402 989,62	6,54 %	406 198,00	0,80 %
CAF Nette	-129 536,75	6 406,28	-114 272,48	-1883,76 %	-816 906,00	-614,88 %

Le syndicat a vu sa CAF brute et nette se dégrader, respectivement de 341,9 k€ à 288,7 k€ et de -129,5 k€ à - 114,3 k€ entre 2020 et 2022.

Cette dégradation peut notamment s'expliquer par :

- Une augmentation des charges d'exploitation ;
- Des marges de manœuvre limitées en matière de recettes de fonctionnement et une baisse des produits d'exploitation de - 153,4 k€ soit - 28,6 % ;
- Et le poids du remboursement de l'annuité de la dette dans les comptes. Le remboursement du capital de la dette était de 402,9 k€ en 2022.

❖ Capacité de désendettement

	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12/N	3 941 301,18	3 600 246,36	3 356 505,96	2 949 736,66
CAF Brute	341 946,00	384 660,75	288 717,14	-410 708,00
Capacité de désendettement	11,53	9,36	11,63	sup 30 ans

Parallèlement, la capacité de désendettement (nombre d'années CAF pour se désendetter) est supérieure à la norme qui est de dix à douze années en 2022 avec une CAF brute de 288,7 k€. Ainsi, l'encours de la dette passe en 2020 de 3 941,3 k€ à 2 949,7 k€ en 2022. Malgré une diminution de l'encours de la dette, la capacité de désendettement reste élevée et dépasse les 30 années au regard d'une CAF brute négative de - 410,7 k€.

2.2.4 Des dépenses d'investissement très supérieures aux recettes d'investissement

2.2.4.1 Les recettes d'investissement

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres, etc.). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose le syndicat constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts, etc.). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose le syndicat pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

Financement disponible	2020	2021	Variation 2020-2021	2022	Variation 2021-2022	2023	Variation 2021-2022
Capacité d'autofinancement nette	-129 536,75	6 406,28	-104,95 %	-114 272,48	-1883,76 %	-817 906,00	615,75 %
Ressources propres	383 745,46	536 274,67	39,75 %	529 598,34	-1,24 %	387 500,00	-26,83 %
Autres recettes d'investissement	1 271,18	0,00	-100,00 %	0,00	-	0,00	-
TOTAL	255 479,89	542 680,95	112,42 %	415 325,86	-23,47 %	-430 406,00	-203,63 %

Le financement disponible correspond à la somme dont le syndicat dispose pour ses dépenses d'équipement. Il est composé pour l'ensemble des exercices de la CAF nette ainsi que des ressources propres de la collectivité (subventions d'équipement, etc.).

Le financement disponible ne présente pas un intérêt notable de manière isolé. Il doit être analysé au regard des dépenses d'équipement afin de s'assurer que la collectivité dépense chaque année +/- en fonction de son financement disponible. Il est également possible dans certaines collectivités de constater des pics de dépenses en fonction de la maturité des projets et de l'arrivée des subventions.

Il est majoritairement composé de ressources propres et principalement de subventions d'investissement de l'Agence de l'eau.

2.2.4.2 Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement sont stables, hormis en 2021.

Dépenses d'équipement (hors RAR)	2020	2021	2020-2021	2022	2021-2022	2023	2022-2023
Immobilisations incorporelles	95 506,39	262 531,56	174,88 %	204 691,07	-22,03 %	155 000,00	-24,28 %
Immobilisations corporelles	0,00	38 213,00	-	94 799,00	148,08 %	0,00	-100,00 %
Immobilisations en cours	1 233 461,69	74 529,53	-93,96 %	948 660,92	1172,87 %	1 150 000,00	21,22 %
Total des dépenses d'équipement	1 328 968,08	375 274,09	-71,76 %	1 248 150,99	232,60 %	1 305 000,00	4,55 %

Il ressort que les recettes d'investissement sont insuffisantes pour mener à bien le programme de dépenses d'équipement. Elles sont comprises entre 255 k€ et 542 k€ pour financer près de 1,3 M€ chaque année.

2.3. Budget assainissement non collectif

2.3.1. Hypothèses d'évolution des recettes d'exploitation

Produits de fonctionnement	2020	2021	Variation 2020-2021	2022	Variation 2021-2022	2023	Variation 2022-2023
Produits de service	90 870,39	102 874,25	13,21 %	66 590,98	-35,27 %	120 000,00	80,20 %
Total	90 870,39	102 874,25	13,21 %	66 590,98	-35,27 %	120 000,00	80,20 %

Les recettes d'exploitation du budget assainissement non collectif sont évaluées en 2023 à 120 k€ soit une augmentation de + 53,4 k€ et 80,20 % par rapport au compte administratif prévisionnel 2022, avec des recettes d'exploitation réelles en 2022 arrêtées à 66,6 k€.

Elles sont uniquement composées des produits de service. La dynamique des produits de service est à la baisse entre 2020 et 2022, soit - 24,3 k€ et - 26,7 %.

2.3.2. Hypothèses d'évolution des dépenses d'exploitation

Charges de fonctionnement	2020	2021	Variation 2020-2021	Prévision 2022	Variation 2021-2022	2023	Variation 2022-2023
Charges à caractère général	41 901,17	60 413,23	44,18 %	44 441,88	-26,44 %	548 516,00	1134,23%
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	-	0,18	-	481,00	267122,22%
Charges exceptionnelles	2 568,62	0,00	-100,00 %	0,00	-	5 000,00	-
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	-	0,00	-	1 000,00	-
Total	44 469,79	60 413,23	35,85 %	44 442,06	-26,44 %	554 997,00	1148,81%

Les dépenses d'exploitation augmentent de 510,5 k€ et 1 148,8 % s'établissant à 554,9 k€ en 2023 contre 44,4 k€ en 2022.

Les dépenses d'exploitation prévisionnelles 2023 se décomposent de manière générale comme suit :

- Les charges à caractère général prévues en 2023 augmentent de 504,1 k€, soit + 1 134 %, du fait de la hausse des prix de l'énergie (national : électricité : + 132 % ; gaz : + 322 %) et des révisions des prix des marchés ;
- Les autres charges d'exploitation n'appellent que peu de remarques.

2.3.3. Une dégradation soutenue des ratios financiers en 2022

❖ Capacité d'autofinancement brute et nette

Définition : La CAF brute est égale à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. Certaines charges exceptionnelles (comme les intérêts moratoires sur marché ou amendes fiscales et pénales) sont prises en compte dans le calcul de la CAF brute, comme certains produits exceptionnels (libéralités). La CAF nette correspond, quant à elle, à la CAF brute à laquelle il est soustrait le remboursement en capital de la dette.

Définition : La capacité de désendettement peut se définir comme le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette avec uniquement l'autofinancement.

CAF	2020	2021	2022	Variation 2021-2022	2023
Produits réels de fonctionnement	90 870,39	102 874,25	66 590,98	-35,27 %	120 000,00
Charges réelles de fonctionnement	44 469,79	60 413,23	44 442,06	-26,44 %	554 997,00
CAF Brute	46 400,60	42 461,02	22 148,92	-47,84 %	-434 997,00
Remboursement de dettes bancaires et assimilées	0,00	0,00	0,00	-	0,00
CAF Nette	46 400,60	42 461,02	22 148,92	-47,84 %	-434 997,00

Le syndicat a vu sa CAF brute et nette se dégrader, respectivement de 46,4 k€ à 22,1 k€.

Cette dégradation peut notamment s'expliquer par :

- Des marges de manœuvre limitées en matière de recettes de fonctionnement et une baisse des produits d'exploitation entre 2020 et 2022 - 24,2 k€ soit - 26,7 %.

❖ Capacité de désendettement

Le budget ANC ne comprend pas d'emprunt.

2.3.4 Des dépenses d'investissement très supérieures aux recettes d'investissement

2.3.4.1 Les recettes d'investissement

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres, etc.). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose le syndicat constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts, etc.). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose le syndicat pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

Financement disponible	2020	2021	Variation 2020-2021	2022	Variation 2021-2022	2023	Variation 2022-2023
Capacité d'autofinancement nette	46 400,60	42 461,02	-8,49 %	22 148,92	-47,84 %	0,00	-
Ressources propres	1 061,00	0,00	-100,00 %	0,00	-	0,00	-
Autres recettes d'investissement	0,00	40 000,00	-	40 000,00	0,00 %	40 000,00	100,00 %
TOTAL	47 461,60	82 461,02	73,74 %	62 148,92	-24,63 %	40 000,00	-35,64 %

Le financement disponible correspond à la somme dont le syndicat dispose pour ses dépenses d'équipement. Il est composé pour l'ensemble des exercices de la CAF nette ainsi que des ressources propres de la collectivité (subventions d'équipement, etc.).

Le financement disponible ne présente pas un intérêt notable de manière isolée. Il doit être analysé au regard des dépenses d'équipement afin de s'assurer que la collectivité

dépense chaque année +/- en fonction de son financement disponible. Il est également possible dans certaines collectivités de constater des pics de dépenses en fonction de la maturité des projets et de l'arrivée des subventions.

Il est majoritairement composé d'autres recettes d'investissement d'un montant de 40 k€ chaque année.

2.3.4.2 Les dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement (hors RAR)	2020	2021	2020-2021	2022	2021-2022	2023	2022-2023
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	-	0,00	-	50 000,00	-
Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	-	0,00	-	0,00	-
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	-	384,00	-	2 000,00	420,83 %
Immobilisations en cours	0,00	0,00	-	0,00	-	0,00	-
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	-	384,00	-	52 000,00	13441,67 %

Précisions concernant la dette du syndicat

3.1 Présentation de la structure de la dette du syndicat au 1^{er} janvier 2023

➤ La répartition de la dette

Budget	Capital restant dû en €	%
Budget eau potable	2 274 915,67	48,79
Budget assainissement	2 387 424,24	51,21
Budget assainissement non collectif	0,00	0
TOTAL	4 662 339,91	100

➤ La classification de la dette en matière de risques²

Présentation Gissler	Capital restant dû	%
A1	4 662 339,91	100

3.2 Les caractéristiques de la dette

Type	Capital restant dû	%
Fixe	4 662 339,91	100

La structure de la dette présente les caractéristiques suivantes :

➤ Le taux moyen :

	Capital restant dû
Encours	4 662 339,91
Nombre d'emprunts (article 1641)	10
Taux moyen	2,147

➤ La répartition par prêteur :

A l'article 1641 (emprunts) Le budget assainissement comporte cinq emprunts contractés auprès du crédit agricole et un auprès de Dexia. Le budget eau ne comporte que des emprunts contractés auprès du crédit agricole.

A l'article 1681 (autres emprunts), il est possible de dénombrer des emprunts Agence de l'eau Seine Normandie, soit dix-huit emprunts pour le budget assainissement et deux pour le budget eau.

² Indices de risque : A1 : taux fixe ou variable simple et indice zone euro.

4 Prospective des comptes communaux 2023-2026 en fonctionnement et en investissement

4.1 Vision prospective fonctionnement eau potable

ANALYSE PROSPECTIVE SYNTHETIQUE DU BUDGET EAU SAEPA BRAY SUD							
FONCTIONNEMENT PROSPECTIF	2023	% évolution	2024	% évolution	2025	% évolution	2026
Charges à caractère général	300 000	10,00	330 000	10,00	363 000	10,00	399 300
Charges de personnel	334 500	3,00	344 535	3,00	354 871	3,00	365 517
Atténuations de produits	30 000	0,00	30 000	0,00	30 000	0,00	30 000
Contingents et participations	0	2,00	0	2,00	0	2,00	0
Autres charges de gestion courante	52 005	2,00	53 045	1,00	53 576	1,00	54 111
Charges financières	54 021		51 556		48 836		46 245
Charges exceptionnelles	26 000	0,00	26 000	0,00	26 000	0,00	26 000
Dotations provisions semi-budgétaires	1 000	0,00	1 000	0,00	1 000	0,00	1 000
Subvention d'équilibre Budgets annexes		0,00	0	0,00	0	0,00	0
TOTAL CHARGES REELLES	797 526	4,84	836 136	4,92	877 282	5,12	922 173
Atténuations de charges	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Produits de service	1 140 000	2,00	1 162 800	2,00	1 186 056	2,00	1 209 777
Autres produits de gestion courante	15 000	0,00	15 000	0,00	15 000	0,00	15 000
Produits exceptionnels (hors cession d'actifs)	3 500	0,00	3 500	0,00	3 500	0,00	3 500
TOTAL PRODUITS REELS	1 158 500	1,97	1 181 300	1,97	1 204 556	1,97	1 228 277
Prévision CAF brute	361 974		346 164		328 274		307 104

Cette vision prospective a pour objectif de simuler l'évolution des charges et de produits de fonctionnement sur la période 2023-2026.

Les charges évoluent dans ce contexte, sur la base des moyennes d'évolution constatées de 797,5 k€ en 2023 à 922,1 k€ en 2026, soit une augmentation de + 124,6 k€ et + 15,6 %.

Le budget 2023 étant volontairement prudentiel, il a été fait le choix de redimensionner les charges à caractère général sur les bases des tendances des derniers comptes administratifs.

Les postes de dépenses d'exploitation, selon ce scénario évolueraient de la manière suivante :

- Charges à caractère général : +10 % entre 2024 et 2026 pour prendre en compte l'augmentation des coûts liés aux prestations de service, achats externes ;

- Charges de personnel : + 3 % tous les ans en raison du glissement vieillesse technicité ;
- Autres charges de gestion courante : +2 % tous les ans ;
- Intérêts de la dette évalués à la baisse tous les ans en fonction du plan d'extinction de la dette

Parallèlement, les produits d'exploitation augmentent et sont évalués à 1 158,5 k€ en 2023 à 1 228,3 k€ en 2026, soit une hausse de + 69,8 k€ et + 6,02 %.

- Une augmentation des produits de service de 2% chaque année au regard de la volonté de ne pas augmenter les tarifs. Les produits de service passeraient ainsi de 1 140 k€ en 2023 à 1 209,8 k€ en 2026, soit + 69,8 k€ et + 6,12% ;
- Les autres produits de fonctionnement n'appellent que peu de commentaires et restent stables dans le temps.

4.2. Vision prospective fonctionnement assainissement

ANALYSE PROSPECTIVE SYNTHETIQUE DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
FONCTIONNEMENT PROSPECTIF	2023	% évolution	2024	% évolution	2025	% évolution	2026
Charges à caractère général	70 000	10,00	77 000	10,00	84 700	10,00	93 170
Charges de personnel		3,00	0	3,00	0	3,00	0
Atténuations de produits	15 000	0,00	15 000	0,00	15 000	0,00	15 000
Contingents et participations		2,00	0	2,00	0	2,00	0
Autres charges de gestion courante	9 000	1,00	9 090	1,00	9 181	1,00	9 273
Charges financières	45 498	-1,00	36 240	-1,00	26 584	-1,00	23 859
Charges financières nouvelles				0,00	0	0,00	0
Charges exceptionnelles	10 000	0,00	10 000	0,00	10 000	0,00	10 000
Dotations provisions semi-budgétaires	1 000	0,00	1 000	0,00	1 000	0,00	1 000
Subvention d'équilibre Budgets annexes		0,00		0,00		0,00	
TOTAL CHARGES REELLES	150 498	-1,44	148 330	-1,25	146 465	3,99	152 302
Atténuations de charges		0,00	0	0,00	0	0,00	0
Produits de service	350 000	2,00	357 000	2,00	364 140	2,00	371 423
Impôts et taxes (taxes foncières)		2,00	0	2,00	0	2,00	0
Autres impôts et taxes (FNGIR, droits de place)		1,00	0	1,00	0	1,00	0
Dotations et subventions	120 000	2,00	122 400	2,00	124 848	2,00	127 345
Autres produits de gestion courante		2,00	0	2,00	0	2,00	0
Produits financiers		0,00	0	0,00	0	0,00	0
Produits exceptionnels (hors cession d'actifs)		0,00	0	0,00	0	0,00	0
Produits des nouveaux investissements			0		0		0
Reversement Excédent Budget annexe							
TOTAL PRODUITS REELS	470 000	2,00	479 400	2,00	488 988	2,00	498 768
Prévision CAF brute	320 502		332 070		343 523		347 466

Cette vision prospective a pour objectif de simuler l'évolution des charges et de produits de fonctionnement sur la période 2023-2026.

Les charges évoluent dans ce contexte, sur la base des moyennes d'évolution constatées de 150,5 k€ en 2023 à 152,3 k€ en 2026, soit une augmentation de + 1,8 k€ et + 1,2 %.

Le budget 2023 étant volontairement prudentiel, il a été fait le choix de redimensionner les charges à caractère général sur les bases des tendances des derniers comptes administratifs.

Les postes de dépenses d'exploitation, selon ce scénario évolueraient de la manière suivante :

- Charges à caractère général : +10 % entre 2024 et 2026 pour prendre en compte l'augmentation des coûts liés aux prestations de service, achats externes ;
- Autres charges de gestion courante : + 1 % tous les ans ;
- Intérêts de la dette évalués à la baisse tous les ans en fonction du plan d'extinction de la dette ;
- Les autres dépenses d'exploitation n'appellent pas de commentaires.

Parallèlement, les produits d'exploitation augmentent et sont évalués à 470 k€ en 2023 à 498,8 k€ en 2026, soit une hausse de + 28,8 k€ et + 6,12 %.

- Une augmentation des produits de service de 2 % chaque année au regard de la volonté de ne pas augmenter les tarifs. Les produits de service passeraient ainsi de 350 k€ en 2023 à 371,4 k€ en 2026, soit + 21,4 k€ et + 6,12% ;
- Une augmentation de dotations de 2% chaque année qui passeraient ainsi de 120 k€ en 2023 à 127,3 k€ en 2026, soit + 7,3 k€ et + 6,12%.

4.3. Vision prospective fonctionnement assainissement non collectif

ANALYSE PROSPECTIVE SYNTHETIQUE DU BUDGET ANC SAEPA BRAY SUD							
FONCTIONNEMENT PROSPECTIF	2023	% évolution	2024	% évolution	2025	% évolution	2026
Charges à caractère général	60 000	10,00	66 000	10,00	72 600	10,00	79 860
Charges de personnel	0	3,00	0	3,00	0	3,00	0
Atténuations de produits	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Contingents et participations	0	2,00	0	2,00	0	2,00	0
Autres charges de gestion courante	481	1,00	486	1,00	491	1,00	496
Charges financières	0	-1,00	0	-1,00	0	-1,00	0
Charges exceptionnelles	5 000	0,00	5 000	0,00	5 000	0,00	5 000
Dotations provisions semi-budgétaires	1 000	0,00	1 000	0,00	1 000	0,00	1 000
Subvention d'équilibre Budgets annexes	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
TOTAL CHARGES REELLES	66 481	9,03	72 486	9,11	79 091	9,19	86 356
Atténuations de charges	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Produits de service	120 000	1,00	121 200	1,00	122 412	1,00	123 636
Impôts et taxes (taxes foncières)	0	2,00	0	2,00	0	2,00	0
Autres impôts et taxes (FNGIR, droits de place)	0	1,00	0	1,00	0	1,00	0
Dotations et subventions	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Autres produits de gestion courante	0	2,00	0	2,00	0	2,00	0
Produits financiers	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Produits exceptionnels (hors cession d'actifs)	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Produits des nouveaux investissements	0		0		0		0
Reversement Excédent Budget annexe							
TOTAL PRODUITS REELS	120 000	1,00	121 200	1,00	122 412	1,00	123 636
Prévision CAF brute	54 519		49 714		44 321		38 281

Cette vision prospective a pour objectif de simuler l'évolution des charges et de produits de fonctionnement sur la période 2023-2026.

Les charges évoluent dans ce contexte, sur la base des moyennes d'évolution constatées de 66,5 k€ en 2023 à 86,3 k€ en 2026, soit une augmentation de + 19,9k€ et + 30%.

Le budget 2023 étant volontairement prudentiel, il a été fait le choix de redimensionner les charges à caractère général sur les bases des tendances des derniers comptes administratifs.

Les postes de dépenses d'exploitation, selon ce scénario évolueraient de la manière suivante :

- Charges à caractère général : + 10 % entre 2024 et 2026 pour prendre en compte l'augmentation des coûts liés aux prestations de service, achats externes.

Les autres dépenses d'exploitation n'appellent pas de commentaires.

Parallèlement, les produits d'exploitation augmentent et sont évalués à 120 k€ en 2023 à 123,6 k€ en 2026, soit une hausse de + 3 k€ et + 3,02 %.

4.4. Vision prospective en investissement

En matière d'investissement, les priorités définies par l'exécutif à ce stade sont les suivantes :

Assainissement collectif : 3 065 000,00 €

- ❖ 2023 : Rue Charles Gervais à Gournay-en-Bray : 450 000 € ;
- ❖ 2024 : Neuf-Marché et Saint Pierre es Champs respectivement pour 565 000,00 € et 650 000,00 € pour Saint-Pierre-Es-champs ;
- ❖ 2025 : La Feuillie résidence Thérèse Patin, école : 650 000,00 € ;
- ❖ 2026 : Gournay-en-Bray, Ferrières en Bray : 750 000,00 € (1^{ère} tranche).

Eau potable : 4 675 000,00 €

- ❖ 2023 :
 - Unité de traitement Mesnil Lieubray 1 800 000,00 € ;
 - Réhabilitation réservoir Morville-sur-Andelle : 300 000,00 € ;
 - Station suppression Nolléval : 100 000,00 €
 - Réhabilitation réseau Avesnes en Bray : 75 000,00 €.
- ❖ 2024 :
 - Réservoir Le Héron : 130 000,00 € et réservoir La Haye : 150 000,00 € ;
 - Nouveau Champ(s) captant(s) Bouchevilliers : non chiffré à ce stade.
- ❖ 2024-2025-2026 : Renforcement de l'interconnexion des ressources de Mesnil-Lieubray et Bouchevilliers : 2 000 000,00 €.
- ❖ 2026 : nouveau champ(s) captant(s) de la vallée de l'Andelle (Le Mesnil-Lieubray ou le Boulay) : 250 000,00 €.

Annexe 1 : Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

Article 1

La partie réglementaire du code général des collectivités territoriales est ainsi modifiée :

1° Après l'article R. 2312-2 du code général des collectivités territoriales, il est ajouté un article D. 2312-3 ainsi rédigé :

« Art. D. 2312-3.-A.-Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

« 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

« 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« B.-Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

« 1° A la structure des effectifs ;

« 2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

« 3° A la durée effective du travail dans la commune.

« Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

« Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

« C.- Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen ».

Annexe 2 : Tarifications

Traité 914 :

Prix en vigueur au 01/07/2022
Traité 914

Distribution de l'eau

W911E - SAEPA DU BRAY SUD

ABONNEMENT

Abonnement (part distributeur) - Tous Clients (TVA 5.5 %)
Coefficient d'actualisation : 1,139100 (Défini, Indices du 01/07/2021)

Prix de base	Euro Semestre HT
10,00	11,39

Abonnement (part distributeur) - Comptage secondaire (TVA 5.5 %)
Coefficient d'actualisation : 1,139100 (Défini, Indices du 01/07/2021)

Prix de base	Euro Semestre HT
10,00	11,39

Abonnement (part syndicale) - Tous Clients (TVA 5.5 %)

Euro Semestre HT
7,00

CONSOMMATION

Consommation (part syndicale) - Ex. Syndicat de la Haye (914) (TVA 5.5 %)

Zones	Tranches (m ³ /An)	Euro/m ³ HT
762011 Croisy sur Andelle	De 1 à 150	0,7293
762011 Croisy sur Andelle	151 et plus	0,6597
762020 Ekeur sur Andelle	De 1 à 150	0,7293
762020 Ekeur sur Andelle	151 et plus	0,6597
763521 La Haye	De 1 à 150	0,7293
763521 La Haye	151 et plus	0,6597
763581 Le Héron	De 1 à 150	0,7293
763581 Le Héron	151 et plus	0,6597
764551 Nonville sur Andelle	De 1 à 150	0,7293
764551 Nonville sur Andelle	151 et plus	0,6597
764591 Nollevil	De 1 à 150	0,7293
764591 Nollevil	151 et plus	0,6597

Barème commercial établi le 18/08/2022

Page 2 / 10

Prix en vigueur au 01/07/2022
Traité 914

Collecte et traitement des eaux usées

W911A - SAEPA DU BRAY SUD

ABONNEMENT

Abonnement (part distributeur) - Tous Clients (TVA 10, %)
Coefficient d'actualisation : 1,144300 (Défini, Indices du 01/01/2022)

Zones	Prix de base	Euro Semestre HT
762011 Croisy sur Andelle	10,00	11,44
764591 Nollevil	10,00	11,44

CONSOMMATION

Consommation (part syndicale) - Croisy/Nollevil - 914 (TVA 10, %)

Zones	Tranche (m ³ /Semestre)	Euro/m ³ HT
762011 Croisy sur Andelle	De 1 à 200	0,8829
762011 Croisy sur Andelle	201 et plus	1,2181
764591 Nollevil	De 1 à 200	0,8829
764591 Nollevil	201 et plus	1,2181

Consommation (part distributeur) - Tous Clients (TVA 10, %)
Coefficient d'actualisation : 1,144300 (Défini, Indices du 01/01/2022)

Prix de base	Euro/m ³ HT
0,9820	1,1248

Barème commercial établi le 18/08/2022

Page 4 / 10



Prix en vigueur au 01/07/2022
Traité 914

Consommation (part distributeur) - Tous Clients (TVA 5.5 %)
Coefficient d'actualisation : 1,139100 (Défini, Indices du 01/07/2021)

Tranches (m ³ /An)	Prix de base	Euro/m ³ HT
De 1 à 150	0,0000	0,6880
151 et plus	0,0000	0,6780

Barème commercial établi le 18/08/2022

Page 3 / 10

Prix en vigueur au 01/07/2022
Traité 914

Service public d'assainissement non collectif

W911E - SAEPA DU BRAY SUD

ABONNEMENT

Redevance (part syndicale) - Clients A.N.C (TVA 10, %)

Zones	Euro Semestre HT
762011 Croisy sur Andelle	15,00
762020 Ekeur sur Andelle	15,00
763521 La Haye	15,00
763581 Le Héron	15,00
764551 Nonville sur Andelle	15,00
764591 Nollevil	15,00

Barème commercial établi le 18/08/2022

Page 5 / 10

Organismes publics

W911A - SAEPA DU BRAY SUD

(TAXES ET REDEVANCES)

Modernisation des réseaux - Tous Clients (TVA 10, %)

Euro HT	0,1862
---------	--------

- COMMUNES COUVERTES :
76201 - Croisy sur Andelle
76469 - Nolleva

W911E - SAEPA DU BRAY SUD

(TAXES ET REDEVANCES)

Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous Clients (TVA 5,5 %)

Euro HT	0,0000
---------	--------

Redevance pollution - Tous clients (TVA 5,5 %)

Euro HT	2,2200
---------	--------

- COMMUNES COUVERTES :
76201 - Croisy sur Andelle
76230 - Elbeuf sur Andelle
76252 - La Happe
76338 - Le Heron
76455 - Merville sur Andelle
76469 - Nolleva

Autres

W911E - SAEPA DU BRAY SUD

FRAIS DIVERS

Frais d'accès au service - Tous Clients (TVA 10, %)

Prix de base	46,00	Euro HT	51,36
--------------	-------	---------	-------

Coefficient d'actualisation : 1,139100 (Défini, indices du 01/07/2022)

Frais étalonnage d'un compteur - Tous Clients (TVA 10, %)

Prix de base	100,00	Euro HT	110,00
--------------	--------	---------	--------

Coefficient d'actualisation : 1,139100 (Défini, indices du 01/07/2022)

Frais de relevé de compteur suite à non relevé (2 périodes) - Tous Clients (TVA 10, %)

Prix de base	25,00	Euro HT	28,46
--------------	-------	---------	-------

Coefficient d'actualisation : 1,139100 (Défini, indices du 01/07/2022)

Frais de déplacement - Tous Clients (TVA 10, %)

Prix de base	46,00	Euro HT	51,36
--------------	-------	---------	-------

Coefficient d'actualisation : 1,139100 (Défini, indices du 01/07/2022)

Frais de fermeture ou de réouverture - Tous Clients (TVA 10, %)

Prix de base	30,00	Euro HT	34,17
--------------	-------	---------	-------

Coefficient d'actualisation : 1,139100 (Défini, indices du 01/07/2022)

Frais de duplicata de facture - Tous Clients (TVA 10, %)

Prix de base	10,00	Euro HT	11,36
--------------	-------	---------	-------

Coefficient d'actualisation : 1,139100 (Défini, indices du 01/07/2022)

Informations

Frais d'expertise compteur agréé S.I.M - Tous Clients (TVA 10, %)

Prix de base	210,00	Euro HT	232,21
--------------	--------	---------	--------

Coefficient d'actualisation : 1,139100 (Défini, indices du 01/07/2022)

TABLES DE DEGRESSIVITE

COMMENTAIRES CONTRATS

W911A - SAEPA DU BRAY SUD

Prix délibérés par le SAEPA Bray Sud :
01/01/2022 - Année de convergence des prix
0 à 200 m3 = 0,8927
>200 m3 = 1,2181

W911E - SAEPA DU BRAY SUD

Délibération: Maj. Tarifs SAEPA Bray Sud chaque 01/01N. Pour les années 2017 à 2023

Nouvelle convention Danone au 01/01/21 : modification des Tranches et des prix de la part Syndicale:

- T1 => 50000 = 0,5000
- T2 => 300000 = 0,4320
- T3 => au delà de 300000 = 0,3000

Prix délibérés par le SAEPA Bray Sud :

- 01/01/2022 - Année de convergence des prix
- 0 à 150m3/an = 0,7273
- > à 150m3 = 0,6537
- P.F = 14,00 €/an

COMMENTAIRES D'ACTUALISATIONS

Prix en vigueur au 01/07/2022
Traité 914

Rémunération prestation eau

W911E - SAEPA DU BRAY SUD

FORFAIT ET/OU CONSOMMATION

Forfait Rémunération de mise à disposition U.M.T - SAEPA du Bray Sud (TVA 20. %)
Coefficient d'actualisation : 1,1929 00 (Défini, indices du 01/01/2022)

Prix de base	Euro An HT
15000,00	17971,50

Traité 911

Prix en vigueur au 01/01/2023
Traité 911

Prix en vigueur au 01/01/2023
Traité 911

Distribution de l'eau

W911E - SAEPA DU BRAY SUD

ABONNEMENT

Abonnement (part distributeur) - Tous Clients (TVA 5.5 %)
Coefficient d'actualisation : 1,213500 (Définir, indices du 01/01/2023)

Prix de base	Euro Semestre HT
10,00	12,14

Abonnement (part distributeur) - Comptage secondaire (TVA 5.5 %)
Coefficient d'actualisation : 1,213500 (Définir, indices du 01/01/2023)

Prix de base	Euro Semestre HT
10,00	12,14

Abonnement (part distributeur) - Gervais Danone (TVA 5.5 %)
Coefficient d'actualisation : 1,213500 (Définir, indices du 01/01/2023)

Prix de base	Euro Semestre HT
1700,00	2062,85

Abonnement (part syndicale) - Tous Clients (TVA 5.5 %)

Euro Semestre HT
7,00

Abonnement (part syndicale) - Gervais Danone (TVA 5.5 %)

Euro Semestre HT
1500,00

Barème commercial établi le 12/01/2023

Page 2 / 10

CONSOMMATION

Consommation (part syndicale) - Tous Clients (TVA 5.5 %)

Zones	Tranches (m ³ /An)	Euro/m ³ HT
76250 Ferrières en Bray	0 à 150	0,7342
76250 Ferrières en Bray	151 et plus	0,6825
76310 Gournay en Bray	0 à 150	0,7348
76310 Gournay en Bray	151 et plus	0,6833

Consommation (part syndicale) - Gervais Danone (TVA 5.5 %)

Tranches (m ³ /An)	Euro/m ³ HT
0 à 10000	0,4300
10001 à 300000	0,4300
300001 et plus	0,3000

Vente d'eau externe hors pôle - Commune d'Elbeuf-en-Bray (TVA 5.5 %)

Coefficient d'actualisation : 1,81798 (Définir, indices du 01/01/2023)

Prix de base	Euro/m ³ HT
0,9250	0,9214

Consommation (part distributeur) - Tous Clients (TVA 5.5 %)

Coefficient d'actualisation : 1,213500 (Définir, indices du 01/01/2023)

Tranches (m ³ /An)	Prix de base	Euro/m ³ HT
0 à 150	0,8000	0,7342
151 et plus	0,3042	0,6118

Consommation (part distributeur) - Gervais Danone (TVA 5.5 %)

Coefficient d'actualisation : 1,213500 (Définir, indices du 01/01/2023)

Tranches (m ³ /An)	Prix de base	Euro/m ³ HT
0 à 10000	0,9100	0,8349
10001 à 300000	0,4300	0,6242
300001 et plus	0,3000	0,3841

Barème commercial établi le 12/01/2023

Page 3 / 10

Prix en vigueur au 01/01/2023
Traité 911

Collecte et traitement des eaux usées

W911A - SAEPA DU BRAY SUD

ABONNEMENT

Abonnement (part distributeur) - Tous Clients (TVA 10, %)
Coefficient d'actualisation : 1,238500 (Définir, indices du 01/01/2023)

Zones	Prix de base	Euro Semestre HT
76250 Ferrières en Bray	10,00	12,37
76310 Gournay en Bray	10,00	12,37

CONSOMMATION

Consommation (part syndicale) - Ex. SEA Gournay/Ferrières (TVA 10, %)

Zones	Tranches (m ³ /An)	Euro/m ³ HT
76250 Ferrières en Bray	0 à 200	0,8017
76250 Ferrières en Bray	201 et plus	1,2305
76310 Gournay en Bray	0 à 200	0,8017
76310 Gournay en Bray	201 et plus	1,2305

Consommation (part distributeur) - Tous Clients (TVA 10, %)

Coefficient d'actualisation : 1,238500 (Définir, indices du 01/01/2023)

Prix de base	Euro/m ³ HT
0,9523	1,2146

Barème commercial établi le 12/01/2023

Page 4 / 10

Prix en vigueur au 01/01/2023
Traité 911

Service public d'assainissement non collectif

W911E - SAEPA DU BRAY SUD

ABONNEMENT

Redevance A.N.C (part syndicale) - Clients A.N.C (Ex. Synd. G/F) (TVA Exonérée)

Zones	Euro Semestre HT
76250 Ferrières en Bray	16,00
76310 Gournay en Bray	16,00

Barème commercial établi le 12/01/2023

Page 5 / 10

Organismes publics

W911A - SAEPA DU BRAY SUD

(TAXES ET REDEVANCES)

Modernisation des réseaux - Tous Clients (TVA 10. %) Euro HT 11,850

- COMMUNES COUVERTES :
76249 - Fertères en Bray
76312 - Gournay en Bray

W911E - SAEPA DU BRAY SUD

(TAXES ET REDEVANCES)

Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous Clients (TVA 5,5 %) Euro HT 6,0600

Redevance pollution - Tous clients (TVA 5,5 %) Euro HT 6,3800

- COMMUNES COUVERTES :
76249 - Fertères en Bray
76312 - Gournay en Bray

Frais d'expertise compteur agréé S.I.M - Tous Clients (TVA 10. %) Euro HT 24,84

Prix de base	Euro HT
219,00	24,84



Autres

W911E - SAEPA DU BRAY SUD

FRAIS DIVERS

Frais d'accès au service - Tous Clients (TVA 10. %) Euro HT 54,81
Coefficient d'actualisation : 1,213500 (Défini, indices du 01/01/2023)

Prix de base	Euro HT
49,00	54,81

Frais étalonnage d'un compteur - Tous Clients (TVA 10. %) Euro HT 230,39
Coefficient d'actualisation : 1,213500 (Défini, indices du 01/01/2023)

Prix de base	Euro HT
190,00	230,39

Frais de relevé de compteur suite à non relevé (2 périodes) - Tous Clients (TVA 10. %) Euro HT 30,34
Coefficient d'actualisation : 1,213500 (Défini, indices du 01/01/2023)

Prix de base	Euro HT
25,00	30,34

Frais de déplacement - Tous Clients (TVA 10. %) Euro HT 54,81
Coefficient d'actualisation : 1,213500 (Défini, indices du 01/01/2023)

Prix de base	Euro HT
49,00	54,81

Frais de fermeture ou de réouverture - Tous Clients (TVA 10. %) Euro HT 30,34
Coefficient d'actualisation : 1,213500 (Défini, indices du 01/01/2023)

Prix de base	Euro HT
25,00	30,34

Frais de duplicata de facture - Tous Clients (TVA 10. %) Euro HT 12,74
Coefficient d'actualisation : 1,213500 (Défini, indices du 01/01/2023)

Prix de base	Euro HT
10,00	12,74

Rémunération prestation eau

W911E - SAEPA DU BRAY SUD

FORFAIT ET/OU CONSOMMATION

Forfait Rémunération de mise à disposition U.M.T - SAEPA du Bray Sud (TVA 20. %) Euro An HT 287,76,00
Coefficient d'actualisation : 1,385000 (Défini, indices du 01/01/2023)

Prix de base	Euro An HT
15000,00	287,76,00

Informations

TABLES DE DEGRESSIVITE

COMMENTAIRES CONTRATS

W911A - SAEPA DU BRAY SUD

Délibération: Maj. Tarifs SAEPA Bray Sud chaque 01/01N. Pour les années 2017 à 2023

Avenant pour Inflation - K semestrielle - Prise d'effet le 24/10/2022

W911E - SAEPA DU BRAY SUD

Délibération: Maj. Tarifs SAEPA Bray Sud chaque 01/01N. Pour les années 2017 à 2023

Nouvelle convention Danone au 01/01/21 : modification des Tranches et des prix de la part Syndicale;

- T1 => 50000 = 0.5000
- T2 => 300000 = 0.4320
- T3 => au delà de 300000 = 0.3000

Avenant pour Inflation - K semestrielle - Prise d'effet le 24/10/2022

COMMENTAIRES D'ACTUALISATIONS

Annexe 3 : Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2023

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1 JANVIER 2023

Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Emploi	Temps de travail hebdomadaire
Filière administrative :					
Attaché territorial	A	1	1	Contrat à durée indéterminée - Droit public Art.3-3,2°	35h
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	titulaire	22h
Filière technique :					
Ingénieur	A	1	1	Contrat à durée indéterminée - Droit public Art.3-3	17h30
Technicien du Service Public d'Assainissement Non Collectif	C	1	1	Contrat à durée indéterminée - droit privé	35 h
Filière animation :					
Animateur ressource en eau	A	1	1	Contrat à durée indéterminée - droit privé	35h